

MARTINIQUE

Axe 1 : Soins / La prise en charge / Les services supports qui favorisent les bonnes pratiques de prise en charge

Evaluer et repérer les personnes comme étant à risque suicidaire

Contexte

La prévention du suicide est un axe prioritaire de la politique de santé publique du Ministère de la santé et de la prévention. Intégrée à la Feuille de route santé mentale et psychiatrie du 28 juin 2018, la Stratégie Nationale de Prévention du Suicide (SNPS) a comme objectif la mise en œuvre de façon coordonnée, synergique et territorialisée d'un ensemble d'actions intégrées. Il s'agit de structurer le repérage des personnes à risque pour leur proposer le plus précocement possible des solutions adaptées et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin. Dans ce contexte, cette action cible la formation de personnes ressources pour l'orientation et l'évaluation des personnes repérées comme étant à risque suicidaire.

Objectifs

> Acquérir des connaissances communes sur le suicide, les populations les plus à risque, le réseau de prévention et de prise en charge ; > Repérer des signes de risque suicidaire chez un individu ; > Utiliser des techniques relationnelles pour adapter sa communication ; > Evaluer la gravité des signes par rapport à l'urgence suicidaire ; > Orienter vers les ressources adaptées (SAMU, CMP, Psychologue ou psychiatre de ville ...), éviter un risque de rupture de prise en charge ; > Inscrire ses activités dans un travail en réseau sur son territoire : articuler ses actions avec les ressources et les dispositifs (31 14, dispositif prévention suicide, CHS, CMP, ...), être informé et invité à contribuer activement aux actions de supervision et d'animation du réseau Dispositif prévention suicide.

Renseignements complémentaires

Durée : 2 jours

Public

Tous professionnels de santé ou psychologues formés à l'entretien clinique

Exercice

2024

Nature

AFN

Organisé par

ANAXIS / INFORSANTE

